



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 5
Absents : 2
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SIX JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 19 JUIN 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BELIN (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Peggy LE BRUCHEC, Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE HYDROELECTRIQUE DE LA COMMUNE - ROUE DE LA ROLLAZ
DEL2025-071**

Rapporteur : Jean-Luc Mattel

Il est rappelé qu'une convention de partenariat pour la transformation de l'ancienne gare de téléphérique EDF inférieure de Tré-la-Tête en centre d'interprétation de la réserve naturelle valorisant le patrimoine hydroélectrique a été signée entre la commune et EDF le 15/12/2021, en présence d'Asters-CEN74.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 05/12/2022. Cette transformation a donné lieu à la mise en place de Dômes Nature sur le site de la Gorge, valorisant le patrimoine naturel et hydroélectrique de la réserve naturelle nationale des Contamines-Montjoie.

Lors de la remise en état du terrain de l'ancienne gare de téléphérique EDF en mai 2023, une roue motrice de la ligne de téléporté "La ROLLAZ" a été découverte dans les fondations du bâtiment par la commune. Cet objet constitue un témoin du patrimoine industriel du site hydroélectrique de Tré-la-Tête.

Cette roue, se trouvant dans un bon état de conservation - d'un diamètre d'un mètre quatre-vingt-dix et d'un poids d'environ deux cent cinquante kilos - est stockée dans les ateliers municipaux de la commune.

La commune souhaite mettre en scène cet objet patrimonial dans le proche environnement des dômes Nature, dont Asters-CEN74 est gestionnaire, à proximité du dôme dédié à l’eau, au glacier et à l’hydroélectricité. La mise en valeur de cet objet passe donc par son installation sur un support solide et durable, pointant la direction de la ligne aujourd’hui disparue, proche de l’emplacement de l’ancienne gare de téléphérique.

La commune s’est rapprochée d’EDF et d’Asters-CEN74 pour promouvoir ce projet mettant en valeur le patrimoine hydroélectrique de la réserve naturelle nationale des Contamines-Montjoie.

Il convient donc de signer une convention de partenariat entre la commune et EDF, en présence d’Asters-CEN74, qui définit les modalités de mise en œuvre de l’opération de mise en valeur de la roue du téléphérique de la Rollaz, au titre du patrimoine hydroélectrique de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et EDF, en présence d’Asters-CEN74, et tous documents se rapportant à la présente délibération.

En Mairie, le 26 juin 2025
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 26 juin 2025
Le Maire,
François BARBIER

